

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

--

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
47. " Défrichements soumis à autorisation au titre de l' article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. "	Défrichement d'une superficie de 5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un défrichement pour la création, au sein d'un maquis arboré, d'un ensemble de 154 logements collectifs, comprenant, bâtiments, stationnements, voies d'accès et espaces verts portant sur une superficie totale de 8 920 m² habitables.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la construction de 154 logements collectifs en 10 bâtiments avec leurs annexes de stationnements et les voies de désertes de ce projet. L'aménagement est étudié pour conserver au maximum les caractéristiques du site. Les futures constructions sont organisées de façon à conserver au mieux la pente naturelle du terrain

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux de construction de logements sont prévus en 11 tranches. Les 10 bâtiments sont orientés sur un axe nord sud en suivant la pente de la parcelle pour atténuer au mieux l'impact sur le paysage et pouvoir ainsi protéger les plus beaux spécimens d'arbres de hautes tiges.

Un maximum d'arbres de hautes tiges sera conservé et ceux qui seront abattus seront remplacés par des arbres de type d'essence local (chênes verts et chênes lièges...).

Sur la partie sud-ouest de la parcelle, le maquis sera débroussaillé et les plus beaux spécimens d'arbres de hautes tiges conservés et mis en valeur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble du site prévoit à terme 154 logements ainsi que les stationnements liés. Deux accès permettront de desservir la parcelle. Un sur la pointe nord et un coté ouest de la parcelle. Ces différents accès auront l'avantage par leur nombre de fluidifier le trafic routier.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement (nécessite une étude au cas par cas)
Demande de permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie des parcelles: 53 953 m ²	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Grossetto - Prugna,
Route du Fort à Porticcio
Parcelles de la section A 3143,
A3146 et A3148

Coordonnées géographiques¹**Long.** 8° 47' 45"**Lat.** 41° 52' 35"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ **Lat.** ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ **Lat.** ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?Oui ☐Non ☒**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**Oui ☐Non ☐**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**Oui ☐Non ☒**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain visé par le projet est à ce jour un maquis arboré enchassé entre deux poches d'urbanisation. Inscrit dans la pente, il est recouvert de myrte, de lentisque, de chênes verts et de chênes lièges et d'arbousiers. La hauteur du couvert végétal oscille entre 1m50 et 2m avec quelques bosquets d'arbres plus élevés (3 à 4m de haut). Très dense, ce maquis est homogène et impénétrable.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols de la commune de Grossetto Prugna
Document approuvé en Mars 2011
La zone à aménager est couverte par un zonage 3NA
Y sont autorisés les constructions d'habitations et leur dépendances ainsi que les aires de stationnements ouvertes au public.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Grossetto - Prugna
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention des risques d'inondation du Frassu approuvé le 09/02/2006. Le bassin versant auquel appartient le projet n'interagit pas avec le bassin versant du Frassu.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site est positionné à 650 m de la ZPS et de la ZSC du Golfe d'Ajaccio qui concernent pour l'essentiel des enjeux maritimes sans liens directs avec l'aire de projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est prévu entre deux poches densément bâties sur des secteurs qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription en ZNIEFF. Le maquis est très dense et ne présente pas d'intérêt particulier.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le défrichement envisagé portera sur 5ha de maquis très dense composé d'espèce très courante. Le défrichement ne remettra pas en cause les zones d'intérêts écologiques positionnées plus à l'aval.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	☐	Le défrichement permettra la réalisation d'un petit quartier d'habitation qui sera doté d'un réseau d'éclairage public. Afin de limiter les nuisances, celui-ci sera équipé de lampes à basse consommation orientées vers le sol.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Partant du principe, que le défrichement sera exécuté dans un secteur non concerné par des risques naturels et technologiques ; qu'il ne sera pas à la source de problèmes de ruissellements, notamment parce qu'il sera réalisé en conformité avec une procédure de déclaration Loi sur l'eau ; qu'il contribuera à réduire le risque incendie sur l'ensemble des habitations limitrophes ; il est possible de considérer que ce projet de défrichement ne sera pas source de problème vis-à-vis de la problématique risque.

Considérant par ailleurs que, intervenant dans un secteur habité et partiellement aménagé, au droit de terrains constructibles n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance particulière, tant sur le plan écologique que paysager, l'impact de ce défrichement ne remettra pas en cause les grands équilibres en place dans ce secteur et que, en dehors des périodes de travaux qui feront l'objet d'aménagements, le projet rattaché à ce défrichement n'accroîtra pas les nuisances sur le voisinage.

Enfin, attendu que les éléments boisés les plus significatifs seront, dans la mesure du possible, conservés ou, à défaut, compensés par plantation, le projet de construction ne fera émerger que quelques îlots d'habitat collectif au sein d'importantes surfaces d'espaces verts.

Partant de ce postulat, et surtout de la localisation au sein d'un secteur habité, nous ne pensons pas que le projet sera de nature à créer un impact supplémentaire significatif sur l'environnement et, de fait, qu'il soit nécessaire de rédiger une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

[illegible]

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

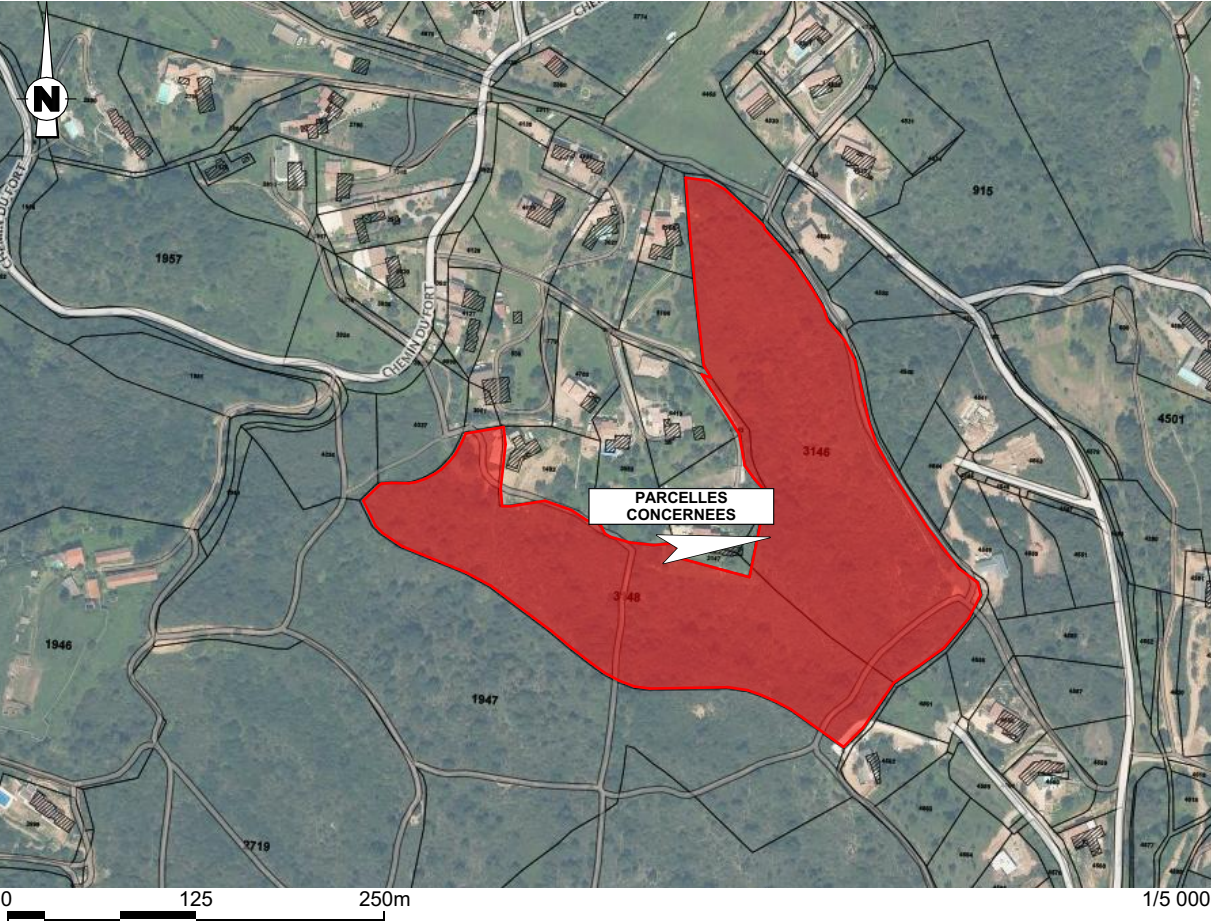
Fait à SARROLA CARCOPINO le, 07 novembre 2016

SARROLA CARCOPINO

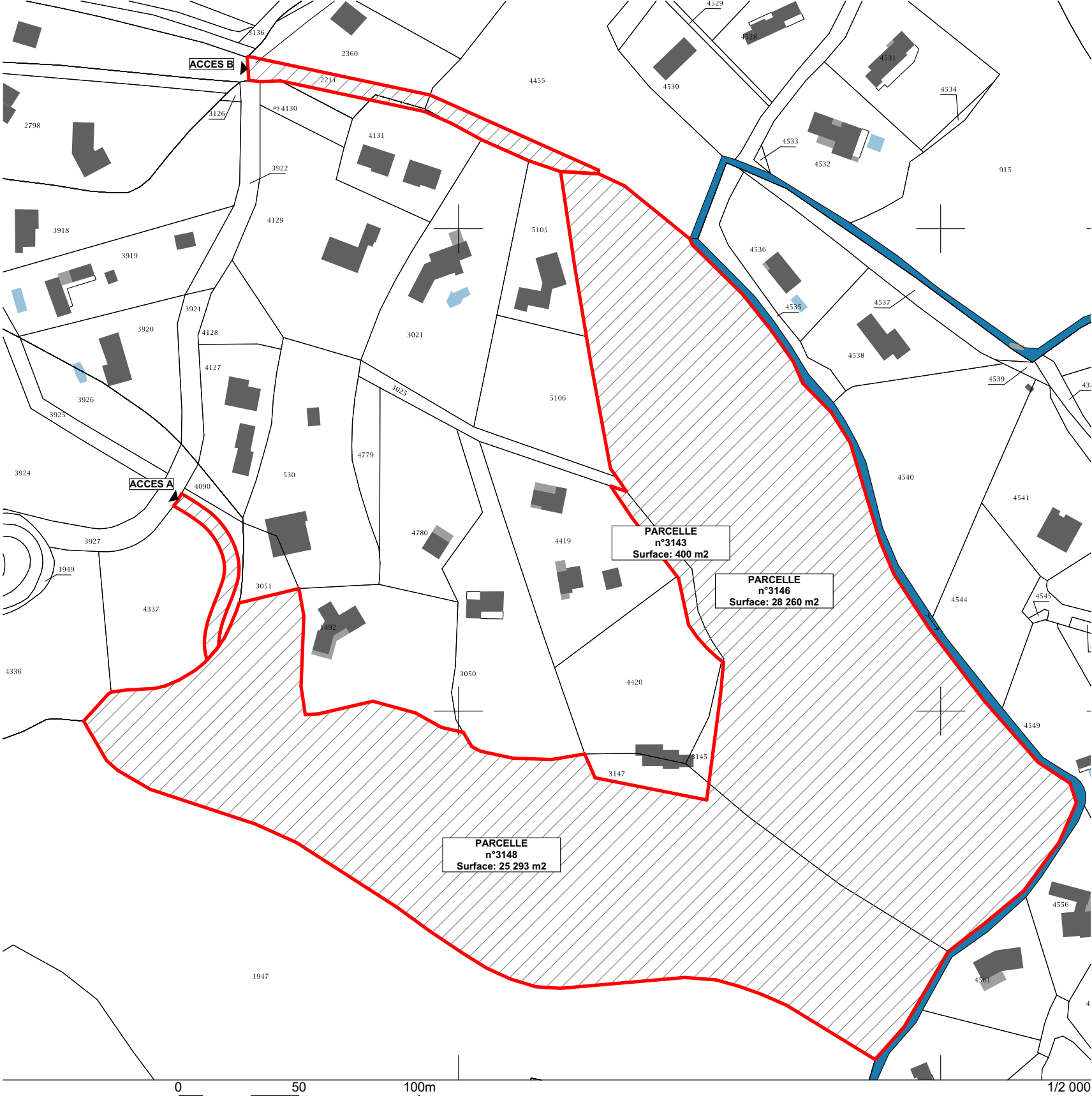
le,

07 novembre 2016

Signature



CE PLAN NE PEUT PAS SERVIR A L'EXECUTION DE L'OUVRAGE



CONSTRUCTION DE 154 LOGEMENTS COLLECTIFS		
Echelle 1:5000, 1:20000, 1:2000	Maître d'Ouvrage : SCCV FORTIMMO Maître d'Ouvre : KASE ARCHITECTURE	ANNEXE 2 DOCUMENT
	PLANS DE SITUATION	DATE 07/11/2016



VUE 1	

CONSTRUCTION DE 154 LOGEMENTS COLLECTIFS		
	Maître d'Ouvrage : SCCV FORTIMMO	ANNEXE 3 DOCUMENT
ECHELLE	ENVIRONNEMENT LOINTAIN	DATE 21/10/2016



VUE 2	

CONSTRUCTION DE 154 LOGEMENTS COLLECTIFS		
	Maître d'Ouvrage : SCCV FORTIMMO	ANNEXE 3 DOCUMENT
ECHELLE	ENVIRONNEMENT PROCHE	DATE 21/10/2016



Maitrise d'Ouvrage: SCCV FORTIMMO		Chez Rocca SAS, Zi Balleone, Mezzavia, 20167, AFA	
Maitrise d'Oeuvre: KASE ARCHITECTURE		6 rue Duret 75016 PARIS	
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DIVISION PARCELLAIRE ET PAR TRANCHE DE TRAVAUX			
CONSTRUCTION DE 154 LOGEMENTS COLLECTIFS			
Chemin du Fort, Lieu-dit Canicicio et Aja di Filippo, Porticcio GROSSETO PRUGNA 20166			

ECHELLE 1:500	PLAN DE MASSE ET DE TOITURE	ANNEXE 4
		Parcelles: 3143, 3146, 3148
		DATE 7/11/2016





CONSTRUCTION DE 154 LOGEMENTS COLLECTIFS		
	Maître d'Ouvrage : SCCV FORTIMMO	ANNEXE 5 DOCUMENT
ECHELLE 1/2500	PLAN DES ABORDS DU PROJET	DATE 7/11/2016